



# Les Paniers Bio de Carrières

## Contrat d'engagement solidaire légumes 2025-2026

du 12/09/2025 au 04/09/2026

**AMAP**  
Les Paniers bio de Carrières



**Producteur**  
Frédéric Bourven

34 chemin des Voies  
95000 Cergy

**Adhérent.e**

Nom : .....

Adresse : .....

Tel. : .....

Mail : .....

Le présent contrat est signé entre les parties pour la fourniture de paniers de légumes de saison cultivés en agriculture biologique. Il est disponible en quatre tailles (cocher la formule choisie).

\*1/2 panier : un petit panier (1 personne) pour 2 semaines, livré les semaines impaires du 12 septembre au 19 décembre 2025 et du 13 février au 28 août 2026.

1/2 panier* (1 personne / 2 semaines)	12 €/panier	_____
Petite (1 personne)	12 €/panier	_____
Moyenne (2 personnes)	18 €/panier	_____
Grande (4 personnes)	26 €/panier	_____

### Engagements de l'amapien

- Adhérer à l'AMAP Les Paniers bio de Carrières à hauteur de 15€,
- Régler d'avance l'achat de produits correspondant à une part de la production du paysan sur la durée du contrat,
- Gérer son panier : récupérer (ou faire récupérer) son panier à chaque date prévue au calendrier, prévenir des retards et/ou absences, le cas échéant de la redistribution de son panier (répartition entre adhérents ou don à un tiers),
- Participer dans la mesure de ses possibilités, aux permanences de distribution au moins 2 fois par trimestre,
- Reconnaître les aléas de la production (intempéries, ravageurs...) et accepter les risques liés à ces aléas,
- Respecter le règlement intérieur de l'association et la charte des AMAP.

### Engagements du paysan

- Approvisionner les amapiens en légumes de saison en quantité et qualité suffisantes,
- Mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement,
- Informer les amapiens sur ses savoirs-faire, pratiques, contraintes économiques (fixation du prix moyen annuel du panier), écologiques (méthodes agro-écologiques, utilisation de produits chimiques et de synthèse), et sociales,
- Proposer des solutions de compensation partielle en cas de pertes liées à des intempéries ou de force majeure.

### Engagements de l'AMAP

- Gérer le lieu de rencontre entre le(s) paysan(s) et les amapiens, les distributions et les livraisons,
- Faire vivre la solidarité vis-à-vis des paysans et des amapiens,
- Animer l'association (organiser les différentes tâches : relation avec les paysans, trésorerie, secrétariat...),
- Organiser un bilan de saison à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire.

### Coût du panier pour la période du 12/09/2025 au 04/09/2026

(Montants indicatifs à recalculer selon la date de souscription et les conditions particulières)

Panier	T1	T2 (12/2025)	T2 (02/2026)	T3	T4
<b>1/2 panier (12€)</b>	72€	24€	24€	72€	84€
<b>1 personne (12€)</b>	144€	36€	48€	156€	168€
<b>2 personnes (18€)</b>	216€	54€	72€	234€	252€
<b>4 personnes (26€)</b>	312€	78€	104€	338€	364€

Le règlement se fait à la remise du présent contrat par chèques à l'ordre de SCEA BOURVEN, qui seront débités chaque trimestre en début du trimestre. Le présent contrat est élaboré pour la saison courant du 12/09/2025 au 04/09/2026, et comprendra 46 distributions (pas de distribution du 24 décembre au 31 janvier). La distribution pour le présent contrat aura lieu tous les vendredis de 18h30 à 19h30 à la salle "La Boutique", 528 Grande Rue, 78955 Carrières-Sous-Poissy.

*Si des conditions particulières s'appliquent (période d'essai, absence supérieure à 8 semaines), les indiquer en page 2.*

A ..... , le .... /.... /.....

L'Amapien (prénom, nom, signature)

L'Amap  
Les Paniers bio de Carrières

Le paysan  
Frédéric Bourven

## Annexe - Calendrier de distribution

## 1er trimestre (2025)

Date	1/2 panier	1,2,4 personnes
12/09/2025	X	X
19/09/2025		X
26/09/2025	X	X
3/10/2025		X
10/10/2025	X	X
17/10/2025		X
24/10/2025	X	X
31/10/2025		X
7/11/2025	X	X
14/11/2025		X
21/11/2025	X	X
28/11/2025		X

## 3e trimestre (2026)

Date	1/2 panier	1,2,4 personnes
6/03/2026		X
13/03/2026	X	X
20/03/2026		X
27/03/2026	X	X
3/04/2026		X
10/04/2026	X	X
17/04/2026		X
24/04/2026	X	X
1/05/2026		X
8/05/2026	X	X
15/05/2026		X
22/05/2026	X	X
29/05/2026		X

## 2nd trimestre (2025)

Date	1/2 panier	1,2,4 personnes
5/12/2025	X	X
12/12/2025		X
19/12/2025	X	X

## 2nd trimestre (2026)

Date	1/2 panier	1,2,4 personnes
6/02/2026		X
13/02/2026	X	X
20/02/2026		X
27/02/2026	X	X

## 4e trimestre (2026)

Date	1/2 panier	1,2,4 personnes
5/06/2026	X	X
12/06/2026		X
19/06/2026	X	X
26/06/2026		X
3/07/2026	X	X
10/07/2026		X
17/07/2026	X	X
24/07/2026		X
31/07/2026	X	X
7/08/2026		X
14/08/2026	X	X
21/08/2026		X
28/08/2026	X	X
4/09/2026		X

## Conditions particulières (barrer les mentions inutiles)

- Je souscris pour une période d'essai d'un mois au bout de laquelle je pourrai interrompre le contrat ou le renouveler pour une durée minimale d'un trimestre.

- Je souhaite interrompre\*\* mes livraisons (minimum 8 semaines) du .... /.... /..... au .... /.... /.....

\*\* Les paniers non perçus durant cette période ne sont pas facturés. Le montant correspondant est à déduire du prix indicatif mentionné dans le tableau en première page.

Signature amapien :